

Délibération n° 2020-03

Point de l'ordre du jour : IV

Objet : Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) – Critères de choix et barème concernant les lauréats de distinctions scientifiques internationales ou nationales.

Vu le décret n°2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;
Vu le décret n°2009-851 modifié du 8 juillet 2009 relatif à la prime d'encadrement doctoral et de recherche attribuée à certains personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
Vu l'arrêté du 20 janvier 2010 fixant la liste des distinctions scientifiques ouvrant droit à la prime d'excellence scientifique attribuée à certains personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
Vu la délibération du conseil d'administration en date du 25 mars 2016 relative au dispositif de PEDR applicable au sein de l'ENS paris-Saclay.

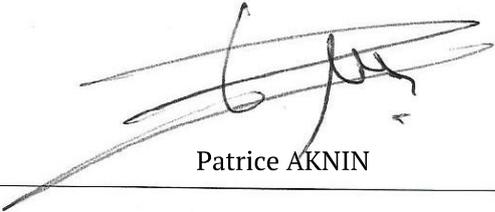
Vote unique :

Le conseil scientifique émet un avis favorable sur le dispositif PEDR tel qu'il est présenté en annexe à la présente délibération.

Nombres de votants : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait à Cachan, le 06/03/2020

Pour extrait conforme,
Le Président du conseil scientifique


Patrice AKNIN

Pièce jointe : Dispositif PEDR

Classée au registre des délibérations sous la référence :
CS - 06/03/2020 - D.2020-03
Publiée sur le site intranet de l'ENS Paris-Saclay le :